

Grand Poitiers Communauté urbaine

Gestion des espèces exotiques envahissantes

Les espèces exotiques envahissantes sont une cause importante de la perte de biodiversité car elles se développent au détriment des espèces locales et peuvent même présenter des dangers directs pour l'homme.

La flore

La flore exotique représente près d'1/5ème du fond floristique néo-aquitain : sur près de 4 000 espèces recensées en Nouvelle-Aquitaine, on compte près de 800 espèces végétales exogènes naturalisées ou en voie de naturalisation. Parmi elles, plus de **360 espèces présentent un caractère envahissant** plus ou moins impactant pour les écosystèmes, la flore et la faune locale, voire l'économie, les usages et la santé humaine.

Les services de Grand Poitiers organisent des **campagnes d'arrachage** très régulièrement, elles sont concentrées essentiellement sur certaines espèces de plantes :

- **la jussie** qui se propage le long des cours d'eau par bouturage. La plante commence par coloniser les berges et peut s'étendre sur tout le cours d'eau ou le plan d'eau jusqu'à asphyxie de toute vie
- **la renouée du Japon** qui a une capacité à se reproduire et à éliminer ses concurrents. Elle a développé une véritable stratégie de compétition envers les autres plantes par la sécrétion de substances au niveau de ses racines faisant mourir les racines des plantes avoisinantes. Son feuillage dense empêche tout développement d'autres végétaux par manque de lumière
- **la berce du Caucase** qui est une plante vivace géante de 2 mètres à 5 mètres de haut. Son contact direct sensibilise la peau aux rayonnements solaires, créant alors de graves brûlures et cloques, pouvant mener à une hospitalisation. Elle contribue à l'érosion des sols mis à nu en hiver, en particulier le long des cours d'eau.
- **Le datura** est une plante herbacée, que l'on retrouve dans les champs et qui contient, en particulier dans ses graines, des alcaloïdes. Les alcaloïdes sont des substances naturelles d'origine végétale, utilisées en pharmacologie pour leurs propriétés thérapeutiques, mais qui peuvent aussi être très toxiques en cas d'ingestion inappropriée. Elle présente un risque pour l'alimentation humaine et animale puisqu'elle a tendance à coloniser les cultures.

D'autres espèces de végétaux (ailanthe, raisin d'Amérique, ...) font l'objet d'une surveillance accrue de la part des services de Grand Poitiers.

La faune

Les frelons asiatiques

<https://www.grandpoitiers.fr/nature-et-biodiversite/les-actions-de-grand-poitiers/gestion-des-especes-exotiques-envahissantes?>

Le frelon asiatique est présent en France depuis 2005, il s'attaque aux abeilles et menace la pollinisation et la biodiversité du lieu où il se trouve. Les colonies de frelons asiatiques ne vivent qu'un an et la reine fondatrice meurt en début d'hiver.

En automne, les femelles reproductrices de la nouvelle génération quittent le nid pour s'accoupler, elles sont les seules à hiverner dans un endroit protégé, tandis que les mâles et les ouvrières meurent en hiver. La destruction des nids en période hivernale n'est donc pas nécessaire, car ils ne seront pas réinvestis l'année suivante.

➤ **Comment Grand Poitiers intervient-il ?**

Le nid est repéré sur la voie publique

S'il y a nécessité de le détruire, Grand Poitiers contacte les services de la commune concernée qui feront appel à une société spécialisée.

Le nid est présent chez un particulier

Il revient au propriétaire du lieu où se trouve le nid de le faire détruire par une entreprise spécialisée (facture à la charge du particulier). Toutefois, il n'y a aucune obligation réglementaire d'éliminer les nids de frelons asiatiques. **Depuis 2022, Grand Poitiers Communauté urbaine ne subventionne plus la destruction de nids de frelons asiatiques.**

➤ **A quoi reconnaît-on le frelon asiatique ?**

La taille du frelon asiatique, à pattes jaunes ou *Vespa velutina* est légèrement plus petite que celle du frelon endémique européen : 15 mm au minimum pour les plus petites ouvrières et jusqu'à 32 mm pour les plus grandes femelles (reines et grandes ouvrières).

Il se distingue par son teint brun foncé et présente un abdomen avec un segment jaune orangé.

Il est important de ne pas le confondre avec ses cousins éloignés : le frelon européen, la guêpe, ou l'abeille domestique.

➤ **Quand est-il apparu sur le territoire ?**

Le frelon à pattes jaunes (ou frelon asiatique) est apparu récemment sur le territoire français et connaît une expansion très rapide notamment dans le grand ouest de la France. Sa présence provoque de vives inquiétudes auprès des apiculteurs ; le premier signalement de *Vespa velutina* en France date du début de l'année 2005 en Lot-et-Garonne.

La progression de la colonisation du continent européen semble inévitable. Un nouvel équilibre s'établira dans les zones de présence de l'insecte.

➤ **Est-il dangereux pour l'homme ?**

V. velutina n'est pas agressif mais il faut être prudent comme avec n'importe quel hyménoptère, il ne faut pas s'approcher du nid, éviter les gestes brusques pouvant provoquer des réactions de défense ou toute action susceptible de provoquer des vibrations du nid.

➤ **En quoi est-il indésirable ?**

Le frelon asiatique est considéré comme un des ennemis des abeilles et donc de la pollinisation.

En effet, le rôle des abeilles est fondamental, car en butinant pour se nourrir de nectar, les abeilles transportent le pollen. Elles permettent ainsi la fécondation des fleurs qui pourront alors donner des graines et des fruits.

> Comment lutter pour protéger la biodiversité ?

Le frelon à pattes jaunes a une très forte capacité d'adaptation et de dispersion. Certaines méthodes de lutte actuelles sont peu efficaces et ont un impact sur le reste de l'environnement. Notamment, les pièges qui sont peu sélectifs, impliquant d'autres espèces autochtones qui sont capturées et détruites, et risquent de desservir nos espèces locales en faveur de ce dernier.

La destruction des colonies, dans le cas où elle est jugée souhaitable, doit se faire le plus tôt possible dans la période d'élevage des reines fondatrices, en juillet-août et jusqu'à fin novembre. Le frelon à pattes jaunes étant diurne (actif le jour), les nids devront être détruits à la tombée de la nuit ou au lever du jour. Ainsi la quasi-totalité de la colonie pourra être éliminée.

Ne jamais intervenir seul pour détruire un nid !

Vous devez contactez un professionnel .

> Que faire en cas de piqûre ?

Si vous êtes en présence de frelons : ignorez-les ! Ils ne sont pas agressifs de nature, mais s'ils se sentent en danger, ils peuvent attaquer en groupe de façon violente. Malgré les croyances, il n'est pas plus dangereux que les autres : son aiguillon n'est pas plus long, s'il injecte autant de venin qu'une abeille, sa pique n'est pas plus dangereuse, toutefois son aiguillon est capable de traverser des tissus épais (bottes en caoutchouc par exemple) et piquer en profondeur ou pulvériser du venin à distance.

Les piqûres, très douloureuses, peuvent entraîner de forte anxiété et agitation. Elles causent généralement une réaction locale qui n'est pas dangereuse sauf en cas de localisation au niveau des yeux ou de la bouche et en cas de piqûres multiples. Cependant de fortes réactions allergiques peuvent survenir ; dans ce cas là une prise en charge spécifique doit se faire et les secours doivent être appelés très rapidement.

> Le piégeage

Attention au piégeage qui conduit à la mort d'un grand nombre d'insectes non ciblés.

Moustiques-tigres, chenilles processionnaires, vous ne savez pas comment vous en débarrasser ? Découvrez les bons gestes pour lutter contre ces variétés

[sur l'actualité dédiée à la lutte contre les allergies et les nuisibles \(https://www.grandpoitiers.fr/information-transversale/actualites/sante-lutter-contre-les-allergies-et-les-nuisibles-31546\)](https://www.grandpoitiers.fr/information-transversale/actualites/sante-lutter-contre-les-allergies-et-les-nuisibles-31546)

Veille sanitaire

Les services de Grand Poitiers restent vigilants sur certaines maladies végétales en cours de progression en Nouvelle-Aquitaine ou certaines espèces d'insectes qui pourraient être présentes sur le territoire. C'est le cas pour certaines maladies :

<https://www.grandpoitiers.fr/nature-et-biodiversite/les-actions-de-grand-poitiers/gestion-des-especes-exotiques-envahissantes?>



A surveiller puisqu'il est présent en Nouvelle-Aquitaine. C'est un champignon responsable de la maladie du chancre coloré du platane. En Europe, il est signalé pour la première fois en Provence en 1974.



La maladie progresse en Nouvelle-Aquitaine. Elle est causée par un champignon qui entre par des blessures de l'arbre (taille, choc), essentiellement des érables et se développe dans son bois, notamment après des étés chauds. Elle se propage par le vent qui emporte les spores, extrêmement volatiles.



En progression sur notre territoire. C'est une maladie provoquée par un champignon dont le nom d'espèce est *Chalara fraxinea*, et qui serait le résultat de l'introduction d'une espèce asiatique invasive. La propagation a été rapide dans toute l'Europe depuis les premiers foyers en Pologne et en Lituanie au début des années 90.

GRAND POITIERS

84, rue des Carmélites

86 000 Poitiers

Tel : 05 49 52 35 35

HORAIRES :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Pendant les vacances scolaires :

Ouverture de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi